

École maternelle de l'Olivier
 Parvis de l'Europe
 31140 PECHBONNIEU
 05 61 09 81 38
ce.0311675C@ac-toulouse.fr

Procès verbal du conseil d'école 2 du mardi 2 février 2021

		Présent(e)	Excusé(e)
Mme ESCOUBET Béatrice	Enseignante	X	
Mme LABHAR Muriel	Enseignante		X(mi-temps)
Mme BOUDRIE Marie-Neige	Enseignante		X(mi-temps)
Mme TERRISSON Marie	Enseignante	X	
Mme POUSSOU Nathalie	Enseignante	X	
Mme DELAFUENTE Marjorie	Enseignante	X	
Mme POMAREDE Céline	Enseignante		X (arrêt maladie)
Mme DANIEL Amélie	Directrice école	X	
Mme BADORC Nathalie	Inspectrice de la circonscription		X
Mr SOULIE Patrice	DDEN	X	
Mr SUDRIES Christian	Elu aux écoles	X	
Mme GEIL GOMEZ Sabine	Maire		X
Mme PICHEREAU Isabelle	Directrice ALAE	X	
Mme VAUGOYEAU Cristel	ATSEM	X	
Mme LEBLAY Sarah	ATSEM	X	
Mr ARSLANIAN Fabien	Représentant parents d'élèves	X	
CABELLO Nathalie	Représentant parents d'élèves		X
BOURG François-Xavier	Représentant parents d'élèves		X
PEZET Julie	Représentant parents d'élèves	X	
LABARBE Aicha	Représentant parents d'élèves	X	
LACENE Nathalie Nadia	Représentant parents d'élèves	X	
DAUDET Virginie	Représentant parents d'élèves - suppléant	X	
KERHEL Najat	Représentant parents d'élèves - suppléant		X
LEGEAI Sylvain	Représentant parents d'élèves - suppléant		X
GINESTE Anne-Laure	Représentant parents d'élèves - suppléant		X
ALBERTI Olivia	Représentant parents d'élèves - suppléant		X
RAMON Marie	Représentant parents d'élèves - suppléant		X

La séance commence à 17h30.

I- Sécurité

-PPMS intrusion

Lors du conseil d'école précédent a été évoqué l'exercice PPMS intrusion réalisé avant les vacances de la Toussaint. Il a été indiqué d'une demande d'intervention sera faite auprès de la gendarmerie de Castelginest afin de perfectionner cet exercice et les étapes à respecter. Cette demande s'est finalement orientée vers le service de la DARM (Délégation Académique aux Risques Majeurs), en charge du dossier des PPMS.

Une rencontre a donc eu lieu le mardi 5 janvier avec Mr Malange dans le but d'améliorer le PPMS intrusion de l'école maternelle. Certains conseils et propositions ont pu être faits, cependant le dossier des PPMS intrusion avait été remis aux référents sûreté de la gendarmerie depuis le 1^{er} janvier 2021. Le retour fait de la DARM a donc principalement concerné le dossier PPMS risques majeurs. Une nouvelle demande d'intervention auprès de l'adjudant Roques de la brigade de gendarmerie de Castelginest a été faite, un rdv a été pris avec la directrice pour le mardi 2 mars.

Une réunion autour de la sécurité des locaux et du PPMS intrusion, organisée par les responsables de la brigade de Castelginest, a eu lieu le mardi 19 janvier. Etaient présents la directrice de l'école, l'inspectrice de la circonscription, l'élus aux écoles ainsi que le l'élus responsable sécurité de la mairie de Pechbonnieu Mr Théodorie. En dehors des éléments concernant l'exercice PPMS intrusion en lui-même, il a été énoncé l'importance d'un système alarme spécifique interne à l'école, audible partout et pouvant être déclenché depuis divers endroits, ainsi que la sécurisation des accès à l'intérieur des locaux, avec une hauteur de grillage d'au moins 2 mètres. Il est demandé à la mairie si ces éléments ont été pensés ou seront pensés dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle.

La question qui s'était posée concernant la mise en place de verrous aux portes des classes a été abordée : la sécurité prime sur la sûreté. Vis-à-vis des règles de sécurité dans le cadre des évacuations en cas d'incendie, les verrous sont proscrits. Dans le cadre du PPMS intrusion, pour se barricader, des boutons moletés sont préconisés par les référents sûreté. Les représentants de parents d'élèves demandent ce qui est donc prévu dans l'immédiat. La directrice répond que la demande de l'école sera l'installation de boutons moletés aux portes des classes et des dortoirs, comme préconisé lors de la réunion du 19 janvier.

- Exercices incendie : un second exercice incendie devrait être prévu lors de la prochaine période, conjointement avec l'école élémentaire et les services techniques.

- Plan Vigipirate : le plan Vigipirate « Sécurité renforcée - risque attentat » est maintenu. Un rappel a été fait aux parents via le carnet de liaison la semaine du 25 janvier afin de rappeler certains éléments : accompagner leur enfant jusqu'à un des adultes de l'école (ne pas le laisser terminer le trajet seul), en effet, notamment dans le cas de retard des parents, certains élèves se sont retrouvés seuls devant l'école, les parents pensant que leur enfant était bien entré, alors que les portes avaient déjà été fermées.

Un autre rappel a aussi concerné les retards, qui se faisaient plus nombreux dernièrement, à savoir qu'en dehors du fait de perturber le déroulement de la journée, les entrées et les sorties en dehors des horaires de l'école doivent être exceptionnelles dans le cadre du plan Vigipirate.

II- Santé, protocole sanitaire

Pour les élèves de grande section : le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire pourra voir certains élèves dans l'année pour réaliser un bilan. L'objectif principal de ce bilan est de repérer les signes qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage : problèmes visuels, auditif ou troubles du langage.

Les parents sont informés et présents lors de cette visite médicale.

Pour les élèves nés entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017 (entre 3 et 4 ans), une visite médicale de la PMI est en cours sur 7 matinées à l'école maternelle. Les parents ont reçu un document à remplir ainsi qu'une information concernant cette visite, qui a lieu dans l'école et sans les parents, et qui permet de réaliser des bilans de dépistage (visuel, auditif, langage, compréhension). Un retour est ensuite fait aux enseignantes avec un entretien, ainsi qu'aux parents, via le carnet de santé ou un document de compte rendu.

Protocole sanitaire : un rappel a été fait aux parents la semaine du 25 janvier via les carnets de liaison au sujet des absences. Il est important que les parents préviennent de l'absence de leur enfant en mentionnant le motif d'absence et si un rendez-vous médical est prévu.

Mises à jour du protocole sanitaire pour la maternelle :

Certains éléments ont été mis à jour dans le protocole sanitaire de l'éducation nationale, depuis le 1^{er} février 2021 :

- en cas de cas positif d'un élève : l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe puissent être eux-mêmes contact à risque. Le directeur informe alors les personnels, responsables légaux et sa hiérarchie, puis un contact est pris par l'ARS avec le directeur afin de déterminer avec lui les élèves cas à risques. Par précaution, ces élèves et personnels ne reviennent pas dans l'école en attendant le retour de l'ARS au directeur. Une fois le retour de l'ARS fait au directeur d'école, celui-ci contacte les parents des élèves isolés afin de leur dire si leur enfant est considéré comme cas contact ou s'il peut revenir à l'école.

- en cas de cas positif de personnel éducation nationale : les personnels éducation nationale portant tous un masque de catégorie 1, les élèves de la même classe ne sont pas considérés comme cas contact, de même qu'en situation de cas positif d'un élève, le personnel éducation nationale n'est pas considéré comme cas contact, sauf à partir de 3 cas d'élèves positifs dans la classe.

- en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

Les représentants de parents d'élèves demandent de préciser la procédure si un parent est testé positif. La directrice répond que l'enfant est cas-contact. Le parent garde son enfant, applique els gestes barrières et doit prévenir l'école.

Si pas de symptôme : isolement sept jours (selon l'EN) avant de revenir à l'école.

Si présence de symptômes : 7 jours + 48 heures après la disparition des symptômes.

Les représentants de parents d'élèves demandent en cas de présence de symptômes, y a-t-il eu des tests positifs d'élèves. La directrice répond qu'un cas positif d'élève a été recensé, avec communication aux parents de la classe.

Il est rappelé par l'école que les retours à l'école (sans symptôme) sont basés sur la confiance avec les parents, car on ne peut pas demander aux médecins d'établir des certificats de non contagiosité ou de bonne santé.

III)- Projet de la nouvelle école

Deux réunions ont eu lieu en visioconférence les 10 et 17 novembre. Les personnes présentes étaient Mme Lucille Pereda, cheffe du projet, Mr Charras, directeur général des services techniques, Mme Pichereau, directrice de l'ALAE, Mme Rolland, responsable de la restauration scolaire, Mme Vaugoyeau, représentante des ATSEM dans ce projet, et Mme Daniel, directrice de la maternelle. Deux autres réunions ont eu lieu entre Mme Griffe, la directrice de l'élémentaire et Mme Lucille Pereda cheffe du projet, les temps de réunions étant sur le temps de classe de Mme Griffe.

L'objectif était de nous permettre de comprendre les différentes étapes du projet, et de rassembler les besoins des personnels travaillant dans l'école.

Lors de la première réunion, les étapes du projet ont été présentées, ainsi que les fiches rassemblant les besoins des personnels, à remplir pour la réunion suivante.

Lors de la seconde réunion, ces fiches, renvoyées à l'avance, ont été lues, explicitées si besoin, et annotées si besoin par Mme Lucille Pereda.

Ces éléments font donc partie de ceux transmis aux entreprises d'architectes pour le concours d'architectes qui doit être lancé dans le mois de février. Les projets proposés seront alors étudiés par la mairie.

Précision mairie : Trois projets seront retenus en premier lieu, chaque cabinet recevra 33 000 euros. Mais un seul cabinet sera retenu. La modification des points relevés en équipe ne sera peut-être pas retenue par le cabinet d'architecte en charge du projet.

Les points qui ont été notamment relevés par l'équipe enseignante et ATSEM ont été

- la possibilité d'une salle des maîtres/repos pour tout le personnel école/mairie de la maternelle et de l'élémentaire dans un espace dans l'ancienne élémentaire, éloigné des lieux de travail de chacun et qui apparaissait peu pratique.

- la notion de « travaux sur site occupé » pour la maternelle. Il a été assuré par la mairie que d'autres solutions seraient recherchées par l'architecte.

La présentation de l'avant-projet peut avoir lieu fin de l'année selon la mairie.

VI)- Travaux en cours - en attente

Depuis le conseil d'école précédent, certains travaux/aménagements ont été mis en place :

- allée en cailloux entre l'entrée côté Algeccos et le couloir entre la classe 4 et 5 le 20/01
- remplacement de vitre fissurée le 27/01

Certains éléments sont en attente, principalement le remplacement du panneau d'affichage de l'école, dont la vitre tombe à l'ouverture, le remplacement ou réparation du portail entre les deux cours, qui ne ferme plus à clefs, le retour du PC de la salle des maîtres, en réparation depuis novembre par un service extérieur.

La mairie assure que des travaux seront effectués pendant les vacances de février.

Un changement de personnel est à noter : le directeur des services techniques, Mr Montblanc, a été remplacé par Mr Costes. Il a pris ses nouvelles fonctions en janvier et reprend tous les dossiers.

Avis parents : favorable à la réouverture du portillon du XV pour les entrées et les sorties car beaucoup de brassage au niveau du grand portail côté parvis.

- ⇒ Réponse : se rapprocher de la normalité le plus possible, la réunion des parents devant le portail du parvis n'est pas considéré comme un brassage d'enfants. Le protocole à la maternelle est moins strict que celui de l'élémentaire (qui a conservé les trois entrées). Aussi, l'espace au niveau du parvis est plus important qu'au niveau du piétonnier devant cette troisième entrée.
- ⇒ Les trois entrées avaient été créées par rapport aux groupes de brassage des récréations.
- ⇒ Visiblement, les parents ont fait remonter une incompréhension face à ce retour en arrière malgré l'installation du chemin en cailloux

V)- Actions pédagogiques

- L'intervention à l'école de l'auteur Liuna Virardi a été maintenue par la communauté des communes et aura finalement lieu ce vendredi 5 février. Elle concernera les élèves de grande section en deux groupes. Un atelier autour de son album est prévu.
- Projet vélo : des dates d'agrément pour les parents vont être proposées après les vacances d'hiver par la conseillère pédagogique EPS. Ces agréments permettent aux parents de pouvoir accompagner les élèves avec les enseignantes lors de la sortie à la forêt de Buzet pour les grandes sections à la fin de l'année si les conditions sanitaires le permettent.
- APC : les APC en cette période 3 ne concernent que les élèves de moyenne section et ont pour objectif de développer les compétences autour des arts plastiques avec la confection de décors en lien avec le thème des chansons apprises par l'ensemble des élèves de l'école avec l'intervenant musique : les rois et les reines.
- La sortie à la Halle des machines : cette sortie, prévue initialement pour l'année précédente, est réservée à différentes dates au mois de mars et d'avril (11 et 18 ars, 1^{er} avril), et seront maintenues ou reportées selon le protocole et les conditions sanitaires.
 - Réunion : PEDT : la mairie explique que réunion n'a pas encore eu lieu, mais elle se concentrera sur les actions à poursuivre dans les trois prochaines années.

VI)- Point ALAE

Une réunion entre les représentants de parents d'élèves et l'élue aux écoles a eu lieu le lundi 1^{er} février. Les points qui ont été abordés sont :

- les protocoles sanitaires ALAE : la mairie souhaite renforcer sa communication auprès des familles en ce qui concerne le protocole sanitaire.
- la restauration scolaire et le contenu des menus : il a été proposé aux parents de venir tester les menus en venant manger au restaurant scolaire.
- les inscriptions/désinscriptions ALAE et cantine via un portail famille en ligne : il est envisagé qu'une application soit mise en place pour la rentrée prochaine en septembre. En attendant, il a aussi été rappelé aux parents qu'en cas d'absence de l'enfant, il est impératif de prévenir l'ALAE et la restauration scolaire afin d'annuler l'inscription de leur enfant pour les jours d'absence.

La mairie explique que deux réunions publiques auront certainement lieu pour aider les parents à la prise en main du site.

VII)- Point coopérative scolaire

Les dernières dépenses de la coopérative scolaire ont été :

- le spectacle de Noël pour l'ensemble des élèves de l'école à la salle des fêtes : 1100 euros
- le goûter de Noël : 115 euros

VIII)- Actions association parents d'élèves

Plusieurs actions ont été menées : la vente de madeleines, la vente de chocolats, la vente des photos de classe.

Chiffre d'affaires madeleines BIJOU: 6000 euros

chocolats : environ 2000 euros

Une autre vente BIJOU sera menée pour le printemps (Pâques) ainsi qu'une vente d'étiquettes (mars/avril).

Une tombola pourrait être organisée, avec en lots des cadeaux des fournisseurs qui pourraient être ajoutés à des lots issus de partenariats.

Une reversion de l'association de parents d'élèves se fera avec la directrice le vendredi 5 février.

La séance se termine à 19h30.